

*Député wallon*

*Echevin de Comines-Warneton*

Rue des Canons, 39  
7780 COMINES

☎ 056 55 63 59  
☎ 056 55 90 80  
☎ 0478 27 98 94  
✉ bertouille.ch@skynet.be  
e www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

Réf : CB/DL/ma CP 04/87

**Permettre l'exercice du droit de vote par tous**

Voter est un droit fondamental. Nous ne pouvons réellement prendre conscience de l'importance de ce droit que lorsque nous en sommes privés. C'est ainsi qu'à l'occasion des dernières élections régionales, plusieurs lacunes ont pu être décelées, notamment pour ce qui concerne l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées.

En effet, peu d'entre elles savaient qu'elles pouvaient disposer d'un moyen de transport gratuit pour les conduire directement au bureau de vote. Certains isolements avaient, par ailleurs, été mal conçus : tablette trop haute et crayon inaccessible. De plus, dans certains bureaux de vote, rien n'avait été prévu pour les déficients visuels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Régions sont compétentes pour ce qui concerne l'organisation des élections communales et provinciales.

C'est pourquoi le Député Chantal Bertouille (MR) a interrogé à ce sujet le Ministre Philippe Courard.

Il faut tout d'abord savoir que les dispositions fédérales sont toujours d'application en Région wallonne. Ces dispositions, qui prévoient l'accessibilité au bureau de vote des personnes à mobilité réduite et l'installation d'isolations adaptés, sont renforcées par les dispositions régionales contenues dans le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, réglementant l'accessibilité et l'usage des espaces et bâtiments ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite.

Le Ministre s'est cependant dit conscient de l'existence des nombreux problèmes soulevés par le Député Chantal Bertouille.

C'est pourquoi, il insistera auprès des communes pour que, lors des prochaines élections provinciales et communales, les dispositions en vigueur soient réellement appliquées sur le terrain. Elles seront éventuellement renforcées par de nouvelles dispositions.

De plus, le Ministre s'est engagé à organiser une rencontre avec les associations « Passe-Muraille » et « Groupe d'action pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées » mais aussi avec des représentants de l'AWIPH en vue de débattre des enseignements à tirer de l'organisation des dernières élections régionales et des dispositions à venir en termes d'information et de sensibilisation des différents intervenants au processus électoral.

